

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 11 AOUT 2025 À 19 h, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE, SITUÉE AU 1452, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
Siège vacant	numéro	4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.  
Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Pierre Auger, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Greffe
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
4. Administration et trésorerie
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2025
  - 4.2 Dépôt de la correspondance
  - 4.3 Décompte progressif 4 réception définitive-Refonte d'une partie du rang Hince;
  - 4.4 Rémunération élection référendum;
  - 4.5 Demande de Visa pour coordonnatrice en loisirs;
  - 4.6 Colloques des Zones ADMQ 2025;
  - 4.7 Vacances direction générale;
5. Première période de questions;
6. Gestion du territoire
  - 6.1 Adoption du rapport annuel 2024 du Schéma de couverture de risque;
  - 6.2 Demande d'appui dossier CPTAQ- Matricule 0079 48 1283;
  - 6.3 Autorisation de vendre les blocs de béton de l'Église;
  - 6.4 Changement de ponceau rang Hince;
  - 6.5 Dépôt du rapport de la liste des permis et certificat émis;
7. Demande communautaire;
  - 7.1 Demande de contribution de la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;
  - 7.2 Demande de soutien financier Centre d'aide Contact;
8. Deuxième période de questions;
9. Compte rendu des comités municipaux;
10. Divers;
11. Levée de la séance.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitué par le président.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2025-08-113**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.5 dépôt du rapport de la liste des permis et certificat émis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## 2. GREFFE

### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025 2025-08-114

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## 3. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

### 4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2025 2025-08-115

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 96 609. 74\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 96 609.74 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2025

\_\_\_\_\_  
Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

### 4.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Rapport d'activité 2024-2025 Centre d'entraide contact Warwick ;
- Invitation à illuminer votre municipalité aux couleurs du TDL ;
- Coopération et gouvernance municipale du FRR- MAMH

#### **4.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF 4 RÉCEPTION DÉFINITIVE-REFONTE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE** **2025-08-116**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont adjugé le contrat pour les travaux de réfection du rang Hince à J. Noël Francoeur Inc., et ce, conformément à la résolution n° 2024-07-390 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont adjugé le contrat de service professionnel pour la conception et la surveillance à Géocivil.ca, et ce, conformément à la résolution n° 2024-04-330 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géocivil.ca a transmis la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 et réception définitive pour un montant de 33 389.58\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géocivil recommande le paiement de la retenue de 5% par la réception définitive du projet de la refonte d'une partie du rang Hince pour un montant de 33 389.58\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Roux et résolu :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif numéro 3 à J. Noël Francoeur Inc., pour un montant de 33 389.58\$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **4.4 RÉMUNÉRATION ÉLECTION ET RÉFÉRENDUM** **2025-08-117**

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération minimale du personnel électoral et référendaire municipal est établie par le gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la rémunération établie par le gouvernement du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu que le salaire des postes de scrutateur, de réviseur et agent réviseur soit établi à 25\$ de l'heure pour le référendum et les élections générales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **4.5 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA POUR COORDONNATRICE EN LOISIRS** **2025-08-118**

Il est proposé par monsieur Marco Couture appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'autoriser une demande d'une carte de crédit Visa pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick au nom de madame Émilie Bazinet, adjointe à la direction et coordonnatrice des loisirs pour un montant de 500.00\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **4.6 COLLOQUE DES ZONES ADMQ 2025** **2025-08-119**

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière et madame Émilie Bazinet, adjointe à la direction à participer au colloque des zones de L'ADMQ le 16 octobre 2025 qui se tiendra au centre multifonctionnel de Saint-Elphège.

Il est également résolu que les frais d'inscription de 143.72\$ pour madame Paris et 172.46\$ pour madame Bazinet ainsi que les frais inhérents à l'activité soient à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **4.7 VACANCES DIRECTION GÉNÉRALE 2025-08-120**

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'accepter la demande de vacances de madame Julie Paris, directrice générale, greffière trésorière du 14 au 20 août inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions a débuté à 19h09 et s'est terminée à 19h24.

### **6 GESTION DU TERRITOIRE**

#### **6.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE 2025-08-121**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

**ATTENDU** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Brigitte Nadeau, et résolu que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **6.2 DEMANDE D'APPUI DOSSIER CPTAQ MATRICULE 0079 48 1283 2025-08-122**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'entreprise 9445 3966 inc. ont acquis une propriété au 2193 rang Bolduc à Saint-Rémi-de-Tingwick sur les lots 5 500 630 et 5 499 283 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'entreprise 9445 3966 Québec inc. soit monsieur Martin Surprenant et madame Cindy Mathieu ont fait une demande auprès de la CPTAQ pour lotir un parti de leur terre, soit 5000 mètres carrés afin de rénover la maison existante et éventuellement y demeurer;

**CONSIDÉRANT QUE** leur demande auprès de la CPTAQ a été refusée;

**CONSIDÉRANT QU'**une audience sera tenue auprès de la CPTAQ le 26 août 2025 concernant cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** les officiers municipaux ont travaillé avec les propriétaires pour fournir la documentation demandée par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des archives municipales a été détruite lors d'un incendie dans les bureaux municipaux en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle foncier de l'année 1980 fait partie des archives incendiées;

**CONSIDÉRANT QUE** le système comptable actuel démontre que les taxes foncières sont à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les rôles fonciers retracés démontrent une valeur de bâtiment existante;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick considèrent crucial de trouver un équilibre entre la préservation des zones vertes et le développement de projets qui contribuent à la vitalité du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande fait auprès de la CPTAQ fait particulièrement référence à la vitalité souhaitée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration des résidences présentes représente une amélioration importante dans le développement de son territoire permettant de maintenir la salubrité, la sécurité et l'amélioration de la valeur du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick considère que la rénovation de la maison existence ne nuit aucunement à la protection de son territoire agricole, elle sert plutôt à loger des exploitants d'une érablière et de l'agriculture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau d'appuyer la demande de la société 9445 3966 inc. appartenant à monsieur Martin Surprenant et madame Cindy Mathieu situé au 2193 rang Bolduc Saint-Rémi-de-Tingwick.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **6.3 AUTORISATION DE VENDRE LES BLOCS DE BÉTON DE L'ÉGLISE 2025-08-122**

Il est proposé par monsieur Marco Couture appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu que les blocs de béton retirés lors de l'aménagement du stationnement et des escaliers, soient vendus par un appel à l'enchère silencieuse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **6.4 CHANGEMENT DE PONCEAU RANG HINCE 2025-08-123**

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau devant le 7635 rang Hince a atteint sa durée de vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel de la chaussée où se trouve le ponceau est dangereux ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie, monsieur Sébastien Ducharme recommande aux membres du conseil d'effectuer le changement du dit ponceau du rang Hince pour la sécurité routière des conducteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est une priorité au sein du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser la demande pour le changement de ponceau dans devant le 7635 dans le rang Hince.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **6.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS**

Madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière dépose aux membres du conseil le rapport de la liste des permis et certificat émis préparé par monsieur Samuel Jodoin, inspecteur en bâtiment pour le mois d'aout 2025.

## **7. DEMANDES COMMUNAUTAIRES**

### **7.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AINÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA 2025-08-124**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska regroupe plus de 15 organismes membres œuvrant auprès des personnes âgées de notre territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** leur mission est d'améliorer l'ensemble des conditions de vie des personnes âgées et encourager celle-ci à assumer leur rôle de citoyen et de citoyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** les contributions municipales leur permettent de bonifier leurs activités ;

**CONSIDÉRANT** une demande de contribution de 50\$ annuelle ainsi que l'achat de billets à 25\$ pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour une journée internationale des âgées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'accepter la demande de contribution annuelle de 50\$ et d'acheter 3 billets.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **6.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT 2025-08-125**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre d'entraide contact de Warwick fait la distribution alimentaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, en plus de la distribution, le centre d'entraide contact tient une friperie, un restaurant qui sont des lieux de socialisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'entraide contact est surtout un milieu de vie où toute personne vulnérable de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick peut recevoir de l'aide de leur équipe d'intervenants.

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'entraide contact demande un soutien financier de 500\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont la volonté de soutenir l'organisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter la demande de financement de 500\$ pour l'organisme Centre d'entraide contact.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## **8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période a débuté à 19 h 34 et s'est terminée à 19h 37.

## **9. COMPTE RENDU DES COMITÉS MUNICIPAUX**

### **9.1 MRC D'ARTHABASKA**

Monsieur Pierre Auger, maire, informe qu'il n'y a pas eu de séance de conseil à la table des maires de la MRC Arthabaska pour le dernier mois.

### **9.2 COMITÉ LOISIRS**

Monsieur Pierre Lenoir informe que le jeudi en chansons tenu le 17 juillet a connu un bon succès malgré a puit. Il y a eu une cinquantaine de personnes présentes. M.

Lenoir informe également que le 20 septembre se tiendra marché nomade de 10h à 16h dans le stationnement de la Jambonnière.

#### **10. SUIVI DES DOSSIERS DIVERS**

Aucun suivi de dossier en cours

#### **11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE. 2025-08-126**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Marco Couture de lever de la séance à 19 h 42.

«Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

**Pierre Auger**  
Maire

---

**Julie Paris**  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

